

ATTENTATS DE BARCELONE DU MOIS D'AOUT 2017 I LES VICTIMES FRANÇAISES, PRIVÉES D'INFORMATIONS, APPRENNENT PAR LA PRESSE ESPAGNOLE L'OUVERTURE DU PROCÈS

mardi 10 novembre 2020, par [Thémis](#)

Le procès des attentats perpétrés à Barcelone et à Cambrils et de l'explosion survenue à Alcanar les 17 et 18 août 2017 s'ouvre aujourd'hui à Madrid.

Ces deux jours meurtriers avaient causé la mort de 16 personnes.

Les principaux auteurs à l'origine des attaques revendiquées par Daech ayant été tués par la police, ce sont trois accusés membres de la cellule djihadistes responsable des faits, qui vont comparaitre devant le haut tribunal de l'Audience nationale.

Plusieurs infractions sont relevées à leur encontre ; parmi elles, l'appartenance à une organisation terroriste et la fabrication et la détention d'explosifs, la location du véhicule utilisé sur les Ramblas et un prêt d'un autre véhicule et de papiers aux assaillants. Les trois hommes risquent entre 8 et 41 ans de prison.

Plus de 32 nationalités différentes ont été touchées lors de ces attentats dont la France qui a compté 26 blessés dans ces attaques. La Fenvac ainsi mobilisée au sein du Consulat de France à Barcelone dès le lendemain a pu mettre en place un suivi de proximité avec les victimes françaises souvent très gravement blessées et les aider à se regrouper en association.

La Fédération, partie civile dans la procédure judiciaire française restée inerte depuis l'ouverture d'une information judiciaire miroir, déplore qu'en trois ans aucune réunion des victimes n'ait été organisée par le juge d'instruction et qu'aucune explication de ce silence ne leur ait été donnée.

Cette sensation de néant judiciaire qui alimente la frustration et la colère des victimes a atteint son paroxysme samedi lorsqu'elles ont appris par la presse espagnole que le procès de ces attentats s'ouvrirait mardi 10 novembre à Madrid.

Pourquoi les victimes françaises n'ont-elles pas été informées de l'ouverture de ce procès tant attendu et déjà annoncé dans la presse en septembre ? Comment un tel dysfonctionnement a-t-il pu se produire entre deux pays européens pourtant frontaliers et aux systèmes judiciaires proches ? Des questions auxquelles les autorités françaises n'ont pour le moment pas répondu et pour lesquelles la FENVAC s'est rapprochée de l'association catalane des victimes du terrorisme, présente à l'audience.

La FENVAC en appelle aux autorités françaises pour comprendre cette situation extrêmement préjudiciable aux victimes pour qui le procès est l'un des fondements de leur reconstruction. Il est en effet primordial de leur redonner la maîtrise des suites judiciaires de ce qui leur est arrivé, en organisant le déplacement de celles qui le souhaitent à Madrid où en sollicitant une vidéotransmission (et la traduction des débats) déjà sollicitée par les parties espagnoles en raison du contexte épidémique.

Aujourd'hui, le procès des événements terroristes de Barcelone du mois d'août 2017 dont les victimes françaises portent encore les stigmates dans leur corps et leur esprit s'est ouvert sans elles, malgré leurs

exigences d'être présentes face aux accusés.

